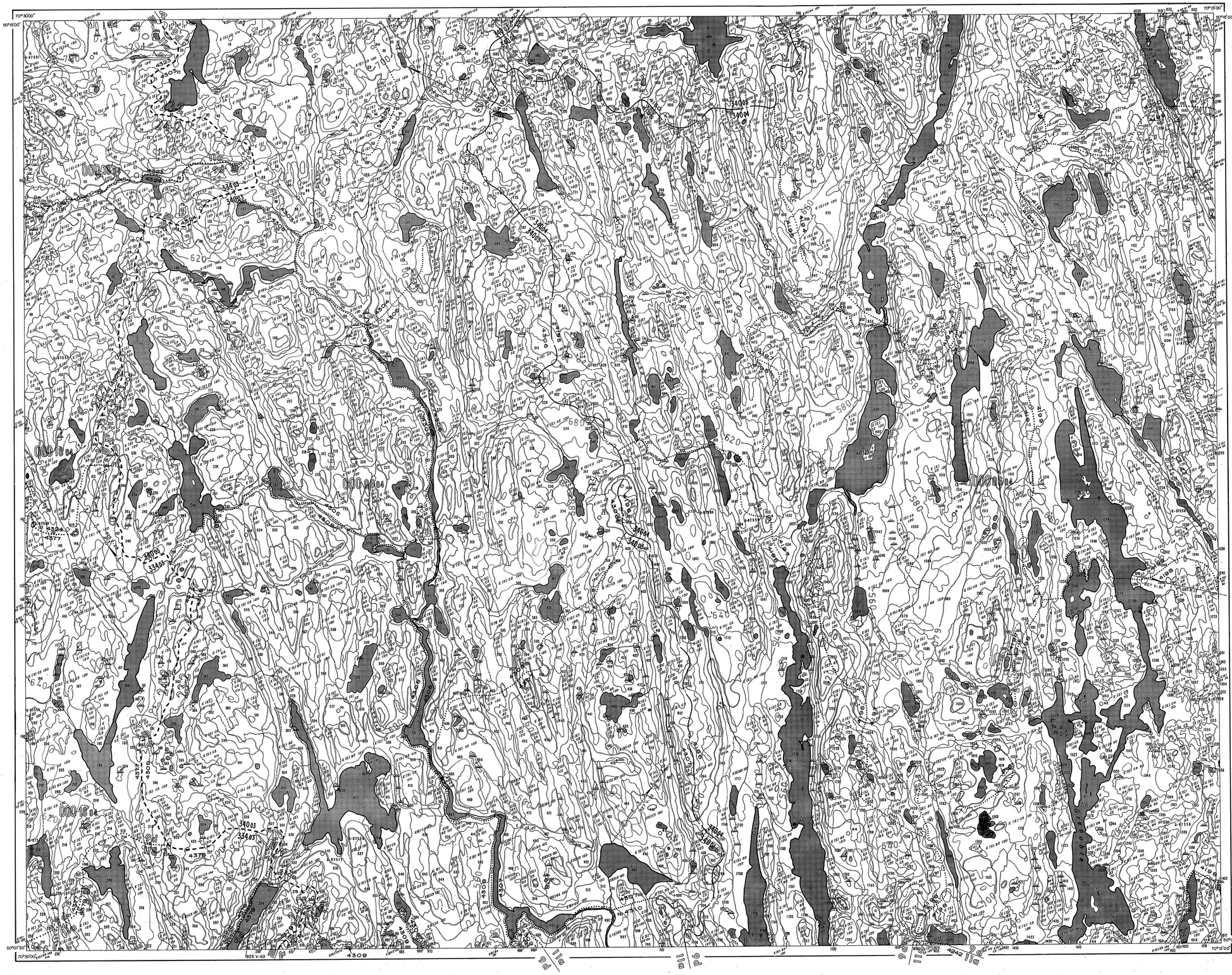

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 — 0,5 — 1,0 — 1,5 — 2,0 — 2,5 — 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
" " secondaire
" " tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
" " " " (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
" " bassin secondaire
" " bassin tertiaire
Limite de tenure
" de division de recensement
" de municipalité
" de canton, de seigneurie
" de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
" " à sapin et/ou épinette blanche
" " à sapin et/ou épinette rouge
" " à épinette noire et/ou pin rouge
" " à pin rouge
" " à pin gris
" " à thuya (cèdre)
" " à mélèze
" " (plantation)

Pessière
" " (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)
" " à thuya (cèdre)
" " à mélèze
" " à pruche
" " à épinette noire et/ou pin rouge
" " à pin rouge
" " à pin gris
" " à sapin et/ou épinette
" " (plantation d'épinette blanche)
" " (plantation d'épinette de Norvège)
" " (plantation d'épinette noire)
" " (plantation d'épinette rouge)

Sapinière
" " de sapin et/ou thuya, bouleau blanc occupant plus de 75% de la portée résineuse
" " à thuya (cèdre)
" " à épinette noire et/ou épinette rouge
" " à pin blanc et/ou pin rouge
" " à pin rouge
" " à pin gris
" " à épinette noire
" " (plantation de sapin baumier)

Pinède à pin blanc
" " " avec pin rouge
" " " à épinette noire et/ou épinette rouge (pin rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)
" " " avec thuya (cèdre)
" " " avec épinette noire et/ou épinette rouge
" " " avec mélèze
" " " avec pin rouge
" " " avec pin blanc et/ou pin rouge
" " " avec pruche
" " " avec sapin et/ou épinette blanche
" " " (plantation)

Pinède à pin rouge
" " " à pin gris (pin rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)
" " " avec thuya (cèdre)
" " " avec épinette noire et/ou épinette rouge
" " " avec mélèze
" " " avec pin rouge
" " " avec pin blanc
" " " avec pruche
" " " avec sapin et/ou épinette blanche
" " " (plantation)

Pinède à pin gris
" " " à pin gris (pin gris occupant plus de 75% de la portée résineuse)
" " " avec thuya (cèdre)
" " " avec épinette noire et/ou épinette rouge
" " " avec mélèze
" " " avec pin rouge
" " " avec pin blanc et/ou pin rouge
" " " avec pruche
" " " avec sapin et/ou épinette blanche
" " " (plantation)

Cédrière
" " (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
" " à épinette noire et/ou épinette rouge
" " à mélèze
" " à pin blanc et/ou pin rouge
" " à pin gris
" " à pruche
" " à sapin et/ou épinette blanche
" " (plantation de thuya)

Pruchière
" " (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
" " à thuya (cèdre)
" " à épinette noire et/ou épinette rouge
" " à mélèze
" " à pin blanc et/ou pin rouge
" " à pin rouge
" " à pin gris
" " à sapin et/ou épinette blanche
" " (plantation)

Mélèzin
" " (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
" " à thuya (cèdre)
" " à épinette noire et/ou épinette rouge
" " à pin blanc et/ou pin rouge
" " à pin rouge
" " à pin gris
" " à sapin et/ou épinette blanche
" " (plantation de mélèze européen)
" " (plantation de mélèze japonais)
" " (plantation de mélèze hybride)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences intolérantes avec pin gris
" " " " avec pin blanc
" " " " avec pin rouge
" " " " avec résineux
" " " " avec sapin
" " " " avec épinette noire ou rouge
Bouleaux blancs avec sapin
" " " avec épinette noire ou rouge
" " " avec pin blanc
" " " avec pin rouge
Bouleaux jaunes avec résineux
Feuillu d'essences tolérantes avec résineux
" " " avec pin rouge
Peuplement avec sapin
" " " avec pin gris
" " " avec pin blanc
" " " avec pin rouge
" " " avec épinette noire ou rouge
" " " avec résineux
Érablière avec résineux
Érablière résineuse
Mélangés à feuillus tolérants
" " " sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
" d'essences intolérantes
" d'essences tolérantes
" sur station humide
Peuplier
Bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
" à bouleaux jaunes
Peupleraie
Chênaie à chênes
Érablière
" à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
" à bouleaux jaunes
" à peuplier
" à feuillus d'essences intolérantes
" à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
" " de bouleau jaune
" " de peuplier
" " de peuplier hybride
" " de tilleul d'Amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, aéroport, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle par groupe
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche vivantes
⊖ 10-50 % ⊗ 50-99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (-ans)	0-40 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
100 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
90-30 "	30-90 "
100-30 "	30-100 "
90-50 "	50-90 "
100-50 "	50-100 "
100-70 "	70-100 "

FORÊT INÉQUIENNE

Je (jeune inéquienne): Plus de 2 dominances de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 ans, autres peuplements majorité des tiges entre 0 et 60 ans.
Vieux inéquienne: Plus de 2 dominances de feuillus tolérants, majorité des tiges comprises de 50 ans, autres peuplements majorité des tiges ont plus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	2m	7m	12m	17m	22m	27m
	1	2	3	4	5	6
A	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 50%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 30%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 10%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0-16 30%	aucun
Modérée	16-46 60 %	1
Forte	46-66 90 %	2
Abrupte	90 % et plus	3
Superficie entourée de pentes > 90 %		4

N. B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

SI 61 C3 50 — 50 = densitométrie; 61 = classe de hauteur; C = classe de pente; 3 = classe d'âge; 61 = perturbation; C3 = classe de hauteur et classe d'âge; 50 = classe de densité; 50 = type de couvert

R C5 c+b 01 — R = résineux; C5 = classe de pente; c+b = origine; 01 = classe de hauteur; 01 = classe de densité; 01 = type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : CONSULTANTS DGR INC. (BASSINS 340-04, 340 03, 334 03)
SIGNATURE : Jacques Lafleur
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : FOULIN, THÉRIAULT INC. (BASSIN 340 05)
SIGNATURE : [illegible]

Carte forestière { Photographie aérienne : 1987
Année de publication : 1988-89
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 15/6/87
Déclinaison magnétique : 23° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 2
Unité de gestion — 24-2
Unité d'aménagement — 22*
Unité de sondage — 000 18 04
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique — 340 05*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité — 94900
Division de recensement — 9
Municipalité
Cadastre
Parcelle — 4377*
Région écologique — 11a*

Municipalité régionale de comté M.R.C. 210 FJORD DU SAGUENAY

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-L-7	22-L-8	22-K-5	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22-L-2	22-L-1	22-K-4	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22-E-15	22-E-16	22-F-13	

22 L/1 N.O.